

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
DU VENDREDI 30 JANVIER 2015**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique le VENDREDI 30 JANVIER 2015 à 18 h 30, sous la présidence de Madame Josette FARFAL, Maire.

- Etaient présents :

Mesdames FARFAL, DE GEITERE, LE NEINDRE et MESTUROUX
Messieurs VIDAL, ROUBERTOU, MARCON, CODET, LARTIGUE, TABARD et TAVET

- Date de la convocation : 23 janvier 2015

- Secrétaire de séance : Monsieur Christophe MARCON

- ORDRE DU JOUR :

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2014

2-AFFAIRES FINANCIERES

- Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget
- Revalorisation des loyers : Rue des Commerces

3-PROJETS D'INVESTISSEMENT

➤ Travaux de bâtiments

- Accessibilité Mairie, Salle Polyvalente : demande de subventions
- Rénovation de la salle attenante à la salle polyvalente : demande de subventions et mission de maîtrise d'œuvre

➤ Service de l'eau

- Etude diagnostic de réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable
- Abandon de trois captages d'eau potable
- Mairie de Sainte-Fortunade : approbation de l'avenant à la convention intercommunale

4-AFFAIRES GENERALES

- Société Protectrice des Animaux : renouvellement convention 2015
- Centre de Gestion de la Fonction Publique :
 - Adhésion au service de médecine préventive
 - Renouvellement du contrat CNP

5- QUESTIONS DIVERSES

1-Lecture et approbation du compte rendu du Conseil Municipal du 14 novembre 2014

Le compte rendu de la réunion du Conseil Municipal en date du 14 novembre 2014 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Le compte rendu est approuvé à l'unanimité.

2-AFFAIRES FINANCIERES

➤ **Autorisation de mandater les dépenses d'investissement avant le vote du budget**

Conformément à l'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales le Conseil Municipal, AUTORISE Madame Le maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement de 2015 avant le vote du budget 2015 dans la limite des crédits représentant 25 % maximum des crédits ouverts au budget de l'exercice 2014, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

BUDGET COMMUNAL

- **Chapitre 21** : immobilisations corporelles

Article 2188 : autres immobilisations corporelles : achat de matériel : **800.00 €**

- **Chapitre 23** : immobilisations en cours

Article 2315 : installations, matériel et outillages techniques : accessibilité bâtiments : **10 000.00 €**

SERVICE de L'EAU

- **Chapitre 23** : immobilisations en cours

Article 2315 : installations, matériel et outillages techniques : diagnostic réseau d'eau potable et schéma directeur **5 000.00 €**

➤ **Revalorisation des loyers** : Conformément à la réglementation, le Conseil Municipal à l'unanimité décide de revaloriser les loyers conventionnés PALULOS situés « Rue des Commerces » et d'appliquer le taux plafond soit 0.57 % à compte du 01 janvier 2015.

3-PROJETS D'INVESTISSEMENT

➤ Travaux de bâtiments

Il est présenté au Conseil Municipal le dossier de mise en conformité de bâtiments communaux et d'aménagement de la salle polyvalente, qui se décompose en 3 parties soit la mise en accessibilité de la Mairie, la mise en accessibilité de la salle polyvalente et l'aménagement d'un espace de la salle polyvalente. Ces travaux seront réalisés sur les années 2015 et début 2016.

Les montants estimés pour ces travaux sont les suivants :

- Accessibilité de la mairie : 18 495 ,00 € H.T. soit 22 194,00 € T.T.C
- Accessibilité de la salle polyvalente : 57 695 ,00 € H.T. soit 69 234,00 € T.T.C
- Aménagement d'un espace de la salle polyvalente : 53 000,00 € H.T. soit 63 600,00 € T.T.C

La mission de maîtrise d'œuvre approuvée par le Conseil Municipal du 28 avril 2014 concernant la mise en accessibilité de la Mairie et de la salle polyvalente doit faire l'objet d'un avenant car il est nécessaire de procéder à la mise à jour du forfait de rémunération du maître d'œuvre par rapport au coût définitif des travaux.

De plus, le Bureau d'Etudes ADC a déposé une proposition pour la **mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la salle polyvalente qui s'élève à 5 475.00 € HT soit 6 570.00 € TTC.**

Il est également présenté à l'assemblée le plan de financement de ces travaux qui pourront être subventionnés par le Conseil Général et les services de l'Etat.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'approuver l'avenant n°1 à la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'accessibilité de la Mairie et de la Salle Polyvalente initialement approuvé par le Conseil Municipal du 28 avril 2014,
- d'accepter les termes de la proposition établie par ADC pour la mission de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'aménagement de la Salle Polyvalente.
- d'autoriser Madame Le Maire à demander des subventions auprès du Conseil Général et des services de l'Etat
- de demander une subvention exceptionnelle la plus élevée possible.

➤ Service de l'eau

➤ **Etude diagnostic de réseau et schéma directeur d'alimentation en eau potable** : Il est proposé à l'assemblée de lancer une étude diagnostic du système d'alimentation en eau potable de la commune puis d'un schéma directeur de façon à disposer des données permettant une gestion optimale du réseau d'alimentation en eau potable de la commune, d'améliorer les performances du réseau et de pouvoir décider des priorités de réalisation de travaux, tant en investissement qu'en entretien.

Ces projets ont été évalués entre 20 et 30 000.00 € (hors travaux d'équipement du réseau). Des subventions à hauteur de 80 % pourraient être sollicitées auprès du Conseil Général et l'Agence de l'eau Adour Garonne.

Pour ce faire, le CPIE de la Corrèze a établi une proposition pour une mission de conduite d'opération qui s'élève à 4 942.70 € soit 5 931.24 €.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de lancer l'étude diagnostic et le schéma directeur
- d'approuver le devis du CPIE pour la mission de conduite d'opération
- de solliciter les aides du Conseil Général et de l'Agence de l'eau Adour Garonne

- **Abandon de trois captages d'eau potable** : Suite aux travaux de mise en conformité des captages des Fraux n°1 et n°2, il y a lieu d'envisager la déconnexion définitive et l'abandon des captages CORREZE ANCIENNE, CORREZE NOUVELLE et NEUVILLE

Désormais, tous les usagers de la Commune sont alimentés à partir du Château d'eau des Beiges.

Le Conseil Municipal à l'unanimité, décide d'abandonner et de déconnecter les captages listés ci-dessus.

➤ **Mairie de Sainte-Fortunade : approbation de l'avenant à la convention intercommunale** : La Commune de Sainte-Fortunade avait sollicité la Commune de Le Chastang en vue de lui vendre de l'eau pour alimenter une habitation sur son territoire en attendant la mise en service du réseau du Syndicat de Roche de Vic.

La convention a expiré le 31 décembre 2014.

Compte tenu qu'au 01 janvier 2015, le réseau du syndicat de roche de Vic n'est toujours pas opérationnel, il est nécessaire de proroger la convention initiale par un nouvel avenant.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de proroger par avenant ladite convention jusqu'à la mise en service des installations de Roche de Vic.

4-AFFAIRES GENERALES

➤ **Société Protectrice des Animaux : renouvellement convention 2015** : La convention de fourrière animale arrive à expiration au 1^{er} janvier 2015. La SPA a transmis une proposition de renouvellement allant du 01 janvier 2015 au 31 décembre 2015. Elle sera reconduite 2 fois par période d'une année par reconduction tacite sans que la période ne puisse au total excéder la date du 31 décembre 2017.

La participation pour l'année 2015 s'élève à 394.58 € calculée en fonction d'un tarif par habitant qui est de 1.09 €.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler son adhésion à la Société Protectrice des Animaux à compter du 1^{er} janvier 2015.

➤ **Centre de gestion de la Fonction Publique**

- **Adhésion au service de médecine préventive** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adhérer au service de médecine préventive du Centre de Gestion de la Corrèze, à compter du 1^{er} janvier 2015, pour une durée maximale de trois ans.

- **Renouvellement du contrat CNP** : le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de renouveler à compter du 01 janvier 2015 auprès de la CNP assurances, le contrat ayant pour objet de couvrir les risques statutaires du personnel.

5-QUESTIONS DIVERSES

➤ **Permanences bureaux de vote** : il est constitué les permanences des bureaux de vote pour les élections départementales du 22 et 29 mars 2015

➤ **Travaux de voiries**

Les travaux relatifs à la création d'un fossé à la Maisonneuve sont terminés. Il faut désormais prendre contact avec le propriétaire pour finaliser ce dossier.

Lors de la Commission des travaux du 22 janvier dernier, il a été envisagé de prévoir des travaux sur les chemins ruraux après diagnostic.

Des devis ont été sollicités et seront présentés à la prochaine Commission de travaux de Voiries qui se réunira le lundi 09 février 2015.

Cette commission se positionnera sur les programmes d'investissement au titre de l'année 2015 pour élaborer un dossier de subvention auprès du Conseil Général.

➤ **Mobiliers Salle Polyvalente** : il est présenté un devis de la Société COMAT et VALCO d'un montant de 1 655.84 € TTC pour l'achat de 20 tables et 2 chariots. Le Conseil Municipal accepte ce devis.

➤ **Création d'un site internet** : les documents permettant d'adhérer à Campagnol.fr ont été expédiés. Les identifiants sont attendus pour accéder à la plateforme.

➤ **Dates à retenir**

Commission des Travaux de voiries : lundi 09 février 2015 à 18 h 30

Groupe de travail Elus : Mise à jour Plan Communal de Sauvegarde : mardi 10 février 2015 à 18 h 30

Commission Fêtes et Cérémonies : Vendredi 13 février 2015 à 9 h 00

Commission des Finances : samedi 07 mars 2015 à 9 h 00

Conseil Municipal : jeudi 26 mars 2015 à 18 h 30

Commission des Travaux : vendredi 27 mars 2015 à 16 h 00

➤ **Captages des Fraux n°2** : Un propriétaire concerné par la mise en place du périmètre de protection rapproché du captage des Fraux n°2 a contesté devant le Tribunal le montant fixé pour son indemnisation de servitude. Le 16 janvier 2015, le Juge de l'expropriation du Tribunal de grande instance de Tulle a ordonné une visite sur les lieux et une audience s'est tenue l'après-midi. Cette affaire a été mise en délibéré.

➤ **Réunion avec la gendarmerie** : les services de la gendarmerie souhaite rencontrer l'ensemble des élus pour leur présenter leurs missions.

➤ **Ordures ménagères** : Madame Le Maire présente à l'assemblée un projet de modification des modalités de collecte des ordures ménagères. Une communication sera effectuée à l'ensemble de la population dès que le projet entrera dans la phase opérationnelle.

➤ **Kit déchets** : les élus intéressés ont retiré leur kit déchets proposé par le Conseil Général.

Séance levée à 19 h 45

La Présidente



Josette FARFAL

Le secrétaire



C. MARCON